

Image not found or type unknown



Comment e calcule une indemnité compensatoire en cas de divorce

Par **Sorrindo_old**, le **01/10/2007** à **23:38**

j'ai il y a 7 ans construit une maison sur un terrain appartenant à mon épouse (donation) je sais que par ce fait elle reste propriétaire du bien construit étant propriétaire du bien. Je suis malgré tout en droit d'attendre lors du partage des biens, une indemnité compensatoire. J'aimerais si vous pouvez me renseigner sur quelle base se calcule cette indemnité?? Sachant que notre maison a été estimée à 500 000 euros que le terrain appartenant à mon épouse est estimé à environ 150 000 euros et que le solde de notre crédit est environ de 80 000 euros. Pouvez-vous me dire environ à quoi je suis en droit d'attendre? au moment du partage. D'avance je vous remercie très cordialement. J'attends votre réponse.